

11^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS VIGANAIS
1 -2 - 3 Juin 2012
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 23 avril 2012

Clôture des engagements : Lundi 21 mai 2012

Parution du Road Book et ouverture des reconnaissances : Samedi 26 mai 2012

Distribution du Road book : Samedi 26 mai 2012 de 8h30 à 17h, Dimanche 27 mai 2012 et Vendredi 1 Juin 2012 de 8h30 à 13 h au **Café de L' Avenir** Bd des Châtaigniers au VIGAN . **Tel :04.67.07.54.77**

Vérification des documents et des voitures : Vendredi 1 Juin de 17h à 20h et Samedi 2 Juin 2012 de 8 h à 11h00 au village de vacances « La pommeraie », Rte de Millau au VIGAN.

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 2 juin 2012 à 7h.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 2 Juin 2012 à 10h00 à la maison de la communauté de Communes, Av Sergent Triaire au VIGAN.

Affichage Officiel : Maison de la communauté de communes, Av Sgt Triaire au VIGAN.

Publication des équipages admis au départ : Samedi 2 Juin 2012 à 12 h 45 à la commun de communes.

Départ de la 1^{ère} étape : Place de la Mairie, Samedi 2 Juin 2012 à 13h30

Arrivée de la 1^{ère} étape : Place de la Mairie, Samedi 2 Juin 2012 à 18h14

Publication du classement officiel provisoire et heure de départ de la 2^{ème} étape : Samedi 2 Juin 2012 à 21 h au panneau officiel à la maison de la communauté de communes, Av Sgt Triaire au Vigan.

Départ de la 2^{ème} étape : Place de la Mairie, Dimanche 3 Juin 2012 à 7h 30

Arrivée de la 2^{ème} étape : Place de la Mairie, Dimanche 3 Juin 2012 à 14h01

Vérification finale : Dimanche 3 Juin 2012 à 15h30

Publication des résultats officiels provisoires: Dimanche 3 Juin 2012 , 30' après l'arrivée de la dernière voiture à la maison de la communauté de communes, Av Sgt Triaire au Vigan

Publication du classement officiel définitif: Dimanche 3 Juin 2012 , 30' après l'affichage officiel provisoire.

Remise des Prix : Dimanche 3 Juin 2012 à 17h30, Place **D'ASSAS** au VIGAN.

ARTICLE 1 P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile GARD CEVENNES, en association avec le TEAM AUTO VIGANAIS, organise le 11^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS VIGANAIS les Vendredi 1 Samedi 2 et Dimanche 3 Juin 2012 , en qualité d'organisateur administratif pour l'ASA Gard Cévennes et en qualité d'organisateur technique pour le TEAM AUTO VIGANAIS . Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA . Numéro : **115** en date du : **11 avril 2012**

Comité d'organisation

Président : Jo DARDANELLI (ASA Gard Cévennes) et Gil SOULIER, Alain JOLY (Team Auto Viganais)

Membres : Tous les membres bénévoles de l'ASA Gard-Cévennes et du Team Auto VIGANAIS

Secrétariat du rallye : ASA GARD CEVENNES, Impasse du Doubs – 30900 NIMES

Tel :04.66.29.15.38 - Fax :04.66.38.91.09 - E-mail : gard.cevennes@free.fr

Web : <http://gardcevennes.free.fr>

Organisateur technique : TEAM AUTO VIGANAIS Mairie du Vigan 30120 LE VIGAN

Tel/FAX/ 04.67.82.01.09 – Web : www.teamautoviganais.fr

Permanence du rallye: Samedi 2 juin 2012 de 7h30 à 21h30

Dimanche 3 juin 2012 de 6h30 à 18h30

Maison de la communauté de communes , av Sgt Triaire au VIGAN

1.1P. Officiels

Observateur comité :

Collège des Commissaires Sportifs : Claude MARY (1622) (**président**)

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : Jacques ALMERAS (40257) Pierre CHARDOUNAUD (3158)

Directeur de Course : Lorian TOSI (2802)

Directeurs de Course adjoint : Sophie ARGELES (17864) – Patrick BOUTEILLER (128253)

Directeur de course délégué voiture tricolore : Guy MALLEMANCHE

Médecin chef : Dr Michel ROMIEU 9031

Commissaires Techniques : Yvon JOURNAUX (19327) (**responsable**) - Christophe GIMENO (40651)

– Cédric GINIER (28482) - Christian ROCCA (7944) - Nicolas JAQUET (196544)

Chargé des relations avec les Concurrents : Gérard DURAND(13816) – Thierry LEFOLL(58387)

Chargé des relations avec la Presse : Jacques RIBARD (2812)

Directeur de Course Adjoint délégué ES 1-3-5-7: Pascal BATTE (28230)

Directeur de Course Adjoint délégué ES 2-4-6-8 : Carmen CORIA (8747)

Directeur de Course Adjoint inter ES 4-6-8 : Claude COURET (5368)

Informatique et Classements : Georges O'CONNEL (166039)

Juges de Fait : José GISPER (3184)

Responsable sécurité : Gil SOULIER (3725) et Alain JOLY (170900)

1.2P. Eligibilité

Le Rallye National du PAYS VIGANAIS compte pour :

La coupe de France des Rallyes coefficient **3**

Le championnat des Rallyes du Comite Languedoc Roussillon

Le challenge ASA Gard-Cévennes

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu, au village de vacances « La Pommeraie », rte de Millau au VIGAN :

- **Le Vendredi 1 Juin 2012 de 17 h à 20 h**

- **Le Samedi 2 Juin 2012 de 8 h à 11h00**

Les vérifications finales seront effectuées : Dimanche 2 Juin 2012

Adresse : Relai d'Isis Station DYNEFF, Av de Rochebelle 30120 LE VIGAN

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye National du Pays Viganais doit adresser au siège de **l'ASA Gard Cévennes, impasse du Doubs, périphérique sud, 30900 NIMES, (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe accompagné des droits d'engagement, dûment complétée, avant le Lundi 21 Mai 2012 (ne seront prises en compte que les demandes reçu au siège de l'ASA)**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- avec un licencié de l'ASA Gard Cévennes à bord de la voiture : **430 €**
- avec 2 licenciés de l'ASA Gard Cévennes à bord de la voiture : **410 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement , à l'ordre du TEAM AUTO VIGANAIS

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui , pour des raisons de forces majeures, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur.

La retenue sera : de **30%** pour les demandes reçues **8 jours et plus** avant l'épreuve et de **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Une fois les vérifications débutées, l'engagement sera acquis à l'organisation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard de la FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance, Bd des Châtaigniers, Avenue Pasteur et Bd des Cévennes au VIGAN et interdite partout ailleurs.

4.3.2.3P Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 11^{ème} Rallye National du Pays VIGANAIS représente un parcours de **295,900 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **113,400 kms**

ES 1 et 3 PEYREGROSSE -MANDAGOUT (9,9 kms)

ES 2- 5 et 7 ALZON - BLANDAS (13,4 kms)

ES 4-6 et 8 MONTDARDIER – LE VIGAN (17,8 kms)

Le carnet d'itinéraire sera distribué à partir du Samedi 26 mai 2012 à partir de 8h30 au **Café de L'AVENIR**, Bd des Châtaigniers au VIGAN Tel : 04..67.81 .07 .54 .77

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la FFSA

6.2.6 P. Les reconnaissances auront lieu les : Samedi 26 mai 2012 de 9h00 à 18h00

Dimanche 27 mai 2012 de 9h00 à 17 h

Vendredi 1 Juin 2012 de 9h00 à 16h

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum. Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : **chasuble orange**
- Chef de poste : **chasuble jaune**

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces cumulables

	Général	Groupe	Classe *	Classe	Classe	Classe	Classe
		+ 5 part.	1 à 4 part.	5 à 10 part.	11 à 15 par	16 à 20 part.	21 part.et +
1	900 €	300 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
2	660 €	200 €		310 €	310 €	310 €	310 €
3	460 €	100 €			210 €	210 €	210 €
4	360 €					170 €	170 €
5	260 €					140 €	140 €
6							130 €
7							120 €

* Les prix à la classe seront divisés de 50 % si moins de 3 partants.

* Les prix aux classes A8/A8K – A7/A7K – A6/A6K – A5/A5K seront séparés.

Classement féminin : 1ère 300 € 2ème 150 €

Coupes : tous les équipages classés présent à la remise des prix recevront deux coupes.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 3 Juin 2012 à 17h30 , place D' ASSAS au VIGAN..